



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 15 décembre 2022**

L'an 2022 et le 15 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 8 décembre 2022.

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage : 8 décembre 2022

**Délibération N° 15-12-2022 / N° 212**

Etaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Jean-Michel Schulz, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, André Bouchind'homme, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Arnaud Douchet, Eric Caron.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Hubert Tassencourt suppléé par Chantal de Lamarlière, Alain Traisnel suppléé par Grégory Blandin, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Denise Tetelin, Xavier Normand

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Lionel Cayet ayant donné procuration à Roland Descamps, Hugues Legoux ayant donné procuration à Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Sébastien Henquenet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Richard Skowron ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Sidonie Duriez ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Nadine Vendeville ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Louis Lambert ayant donné procuration à Guy Vasseur.

**Secrétaire de séance : Patrick Nepveu**

**Titre de la délibération : Travaux pour la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement – Demande de subventions**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes va engager des travaux pour concevoir et réaliser des aménagements de rétention ou d'infiltration des eaux afin de limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols nécessaire sur plusieurs communes concernées suite aux études hydrauliques effectuées.

La 1<sup>ère</sup> phase de travaux concernant les communes suivantes :

- Commune de Pas-en-Artois : Le montant estimatif de l'opération s'élève à 747 964 € HT. Une maîtrise d'œuvre va pouvoir être missionnée pour poursuivre les études et réaliser les travaux. Des négociations foncières sur les emprises nécessaires à la réalisation des ouvrages vont également être entamées.
- Commune de Camblineul : L'opération s'élève à 186 175€ HT. La procédure d'expropriation arrive à son terme et une maîtrise d'œuvre va pouvoir être missionnée pour poursuivre les études et réaliser les travaux.
- 5 communes : Bavincourt, Givenchy-le-noble, Gouves, Tincques, Villers-Brûlin. Une maîtrise d'œuvre va pouvoir être missionnée pour poursuivre les études et réaliser les travaux. L'opération dépendra des ouvrages réalisables et repose pour le moment sur les études hydrauliques, elle est estimée à environ 616 970 € HT.

L'Assemblée communautaire avait autorisé le Président à déposer des dossiers de subventions dans le cadre de ces travaux lors du Conseil communautaire du 8 septembre 2022.

Aussi, Monsieur le Vice-Président propose le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant afin de finaliser les demandes de subventions auprès des partenaires suivants : l'Etat pour la DETR 2023, la Région Hauts de France au titre du programme AQUA, les fonds européens au titre du FEDER 2021-2027. Il précise que deux autres partenaires financiers, que sont l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Département du Pas-de-Calais, seront également mobilisés. Cependant les modalités et possibilités de financement de ces 2 partenaires n'étant pas encore connues, leur participation éventuelle n'a pas été intégrée au plan de financement.

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources prévisionnelles	Montant H.T.	Taux / base
<b>ÉTUDES maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires</b>		<b>Etat / DETR 2023</b>	500 000 €	32%
MOE Pas-en-Artois	37 512 €			
MOE Camblineul	5 695 €			
MOE 5 communes	29 150 €			
<b>TOTAL ÉTUDES</b>	<b>72 357 €</b>			
<b>FONCIER</b>		<b>Région / AQUA</b>	110 673 €	7 %
Pas-en-Artois	33 252 €	(Base subventionnable 737 820€ calculée sur les opérations d'hydraulique douce / ouvrages au fil		
Camblineul	25 140 €			

5 communes	46 710 €	de l'eau)		
<b>TOTAL FONCIER</b>	<b>105 102 €</b>			
<b>TRAVAUX hydraulique douce / ouvrages au fil de l'eau</b>		<b>FEDER</b>  (Base subventionnable de 737 820€ sur les opérations d'hydraulique douce / ouvrages au fil de l'eau)	221 346 €	14 %
Pas-en-Artois	109 700 €			
Cambligneul	11 150 €			
5 communes	500 635 €			
<b>TOTAL TRAVAUX hydraulique douce / ouvrages au fil de l'eau</b>	<b>621 485 €</b>			
<b>TRAVAUX zones de rétention</b>		<b>Sous-total</b>	<b>832 019 €</b>	<b>54 %</b>
Pas-en-Artois	552 500 €	<b>Fonds propres</b>	719 090 €	46 %
Cambligneul	134 190 €			
<b>TOTAL TRAVAUX zones de rétention</b>	<b>686 690 €</b>			
<b>DIVERS / ALÉAS</b>				
Conventionnement ouvrage hydraulique douce	15 475 €			
Divers / aléas hydraulique douce - ouvrages au fil de l'eau	25 000 €			
Divers / aléas zones de rétention	25 000 €			
<b>TOTAL DIVERS / ALÉAS</b>	<b>65 475 €</b>			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 551 109 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 551 109 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur le Vice-Président poursuit en expliquant que sur la commune de Givenchy-le-Noble, un projet de démolition d'une habitation sinistrée fera l'objet d'aménagement afin de tamponner et de faire transiter les eaux de ruissellement vers les lagunes existantes. L'objectif étant de limiter les coulées de boue et d'inondation au sein de la commune. Monsieur le Président propose le plan de financement suivant afin de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL 2023.

Dépenses	Montant H.T.	Financement	Montant H.T.	Taux
<b>Travaux :</b>		• Etat DSIL 2023	<b>35 000€</b>	<b>50%</b>
<b>Démolition</b>	<b>35 000€</b>			
<b>Travaux d'aménagement de la parcelle</b>	<b>20 900€</b>	• Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	<b>35 000€</b>	<b>50%</b>

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

Berger  
Levrault

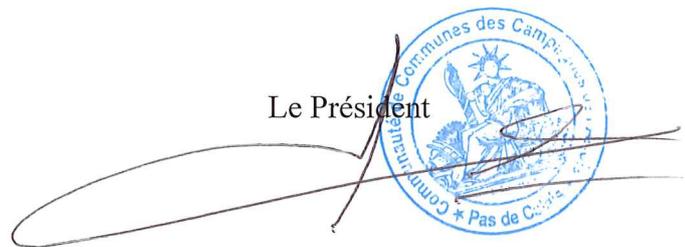
ID : 062-200069482-20221215-D212\_2022-DE

<b>Frais annexes :</b>	<b>14 100€</b>			
• Diagnostic amiante / plomb	1 300€			
• CSPS	1 200€			
• Maîtrise d'œuvre	1 100€			
• Levés topographiques / sondages géotechniques	1 500€			
• Dossier Loi sur l'Eau	5 000€			
• Divers / aléas	4 000€			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>70 000€</b>	<b>Total</b>	<b>70 000€</b>	<b>100 %</b>

Vu L'avis favorable des membres du Bureau en date du 7 décembre 2022, l'assemblée communautaire, décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires au dépôt de ces demandes de subventions.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/12/2022 et publication ou notification du 22/12/2022

